



MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

(Partenariat technique pour l'opérationnalisation de FLOXA)

Réf : AG2I-VTX-MOU-2025-0040

Entre:

AG2I GLOBAL – Geneva

Et :

IN AFRICA

Préambule

Reconnaissant le rôle stratégique des innovations africaines dans la construction du nouvel ordre économique inclusif promu par la **Norme DOMINIZ X.0**, et conscients de la portée mondiale de **FLOXA**, infrastructure financière numérique initiée sous la tutelle d'**AG2I GLOBAL – Geneva**, les parties conviennent par le présent **Memorandum of Understanding** d'établir un cadre de **coopération technique et institutionnelle évolutive**, basé sur la confiance, la loyauté et la vision partagée d'un avenir autonome et traçable.

Article 1 – Parties au Memorandum of Understanding

1.1. AG2I GLOBAL – Geneva, représentée par *M. Zems MULA KOLELA*, Délégué Spécial, CEO de ZEMSCH GROUP et Concepteur de FLOXA, ci-après désignée "*Institution Mandante*".

1.2. IN AFRICA, entreprise située au N°15, Route Kipopo, Quartier Golf-Tshamalale, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga - RDC, représentée par *M. Elvis KANKOLA TSHABALA*, CEO de IN AFRICA, ci-après désignée "*Partenaire Technique*".

Article 2 – Objet du Memorandum of Understanding

Le présent Memorandum of Understanding **DOMINIZÉ** a pour objet de :

1. Confier à IN AFRICA la mission d'assurer la cohérence, la maintenance et la stabilisation technique de **FLOXA** ;
2. Permettre la montée en puissance progressive de la plateforme sous supervision institutionnelle d'**AG2I GLOBAL – Geneva** ;
3. Et reconnaître au Partenaire le **statut de COO intérimaire et évolutif** du système FLOXA, pour une durée initiale de 12 mois renouvelable tacitement.

Article 3 – Statut et rôle du Partenaire Technique

Le Partenaire Technique agit à titre de **COO intérimaire et évolutif de FLOXA**, dans le cadre d'un mandat de confiance placé sous la supervision du Secrétariat Général d'**AG2I GLOBAL**.



ALLIANCE GLOBALE D'INGÉNIERIE INSTITUTIONNELLE

GLOBAL ALLIANCE FOR INSTITUTIONAL ENGINEERING

AG2I GLOBAL

À ce titre :

- Il assure la coordination technique et la bonne intégration des modules fonctionnels de FLOXA ;
- Il contribue à la documentation, la maintenance et à la montée en charge du système ;
- Il reste libre de poursuivre d'autres activités professionnelles, tout en garantissant sa disponibilité prioritaire pour FLOXA ;
- Il bénéficie du soutien institutionnel et du label AG2I GLOBAL dans ses communications techniques et partenariales.

Article 4 – Esprit de loyauté et collaboration

Les parties s'engagent à collaborer dans un **esprit de loyauté, de transparence et de solidarité institutionnelle**.

AG2I GLOBAL reconnaît en IN AFRICA un **partenaire stratégique**, appelé à jouer un rôle clé dans la consolidation du modèle FLOXA à l'échelle mondiale.

En contrepartie, le Partenaire s'engage à :

- Préserver l'intégrité du code et la confidentialité des données sensibles ;
- Informer l'Institution de toute évolution technique majeure ;
- Ne pas reproduire le système FLOXA à des fins concurrentes, sans accord écrit d'AG2I GLOBAL.

Article 5 – Paliers d'accès et phases d'intégration

Les droits techniques et responsabilités évoluent selon la progression suivante :

Phase I – Intégration & Familiarisation

- Accès aux modules publics et UI/UX, codes non sensibles ;
- Mission : Comprendre l'architecture, stabiliser le front-end, participer à la cohérence des scripts ;
- Statut : "COO Intérimaire – Niveau 1".

Phase II – Consolidation & Sécurisation

- Accès supervisé aux modules transactionnels ;
- Mission : Fiabiliser les échanges entre interfaces et serveur, structurer les rapports d'erreur ;
- Statut : "COO Intérimaire – Niveau 2".

Phase III – Gouvernance & Expansion

- Accès contrôlé aux fichiers de production ;
- Mission : Optimiser la performance, préparer le déploiement mondial ;
- Statut : "COO – FLOXA".

Chaque phase fait l'objet d'une validation institutionnelle avant passage au niveau suivant.

Article 6 – Reconnaissance institutionnelle



ALLIANCE GLOBALE D'INGÉNIERIE INSTITUTIONNELLE

GLOBAL ALLIANCE FOR INSTITUTIONAL ENGINEERING

AG2I GLOBAL

Sous réserve du respect des engagements techniques et éthiques, **AG2I GLOBAL** s'engage à :

1. Reconnaître publiquement **IN AFRICA** comme **Partenaire Technique accrédité AG2I GLOBAL / FLOXA** ;
2. Valoriser cette collaboration lors du **Sommet "Tribune Afrique X.0"**, prévu à Kolwezi en **Novembre 2026**, avec remise officielle de Certificat et Mention honorifique ;
3. Offrir au Partenaire la possibilité de devenir **membre permanent du Comité de Gouvernance FLOXA**.

Article 7 – Durée et renouvellement

Le présent Memorandum of Understanding prend effet à compter de sa signature, pour une durée initiale de **douze (12) mois**, renouvelable tacitement sauf dénonciation écrite d'une des parties au moins trente (30) jours avant échéance.

Article 8 – Résiliation

Le mandat peut être résilié :

- Par AG2I GLOBAL, à tout moment, en cas de manquement aux obligations de loyauté, confidentialité ou performance ;
- Par le Partenaire Technique, avec un préavis écrit de 30 jours, sous réserve de remise de tous les codes et accès.

Article 9 – Dispositions finales

- Le présent protocole est signé dans le cadre institutionnel du **Standard DOMINIZ X.0**,
- Il ne constitue pas un contrat de travail, mais un **mandat de collaboration évolutive**,
- Les parties conviennent que la réussite du projet repose sur la confiance, la transparence et la reconnaissance mutuelle.

Article 10 – Droit applicable et Arbitrage

- Le présent Memorandum of Understanding est régi par les principes du droit international privé.
- Tout différend sera réglé à l'amiable, ou à défaut, par arbitrage sous l'égide d'un Conseil neutre convenu de commun accord.

Fait à Kolwezi, le 13 / 10 / 2025

Pour AG2I GLOBAL – Geneva

Zems MULA KOLELA

Délégué Spécial – Concepteur FLOXA

CEO de ZEMSCH GROUP



Pour IN AFRICA

Elvis KANKOLA TSHABALA

Partenaire Technique – (COO) FLOXA

CEO de IN AFRICA